

La lettre du programme de reconquête de la qualité de l'eau du Jaudy, du Guindy et du Bizien.



Actualités

Le programme Dour hon douar est mis en place par tous les syndicats d'eau et les communautés de communes du territoire.

Edito

Voilà quatre ans que l'opération Dour hon douar débutait sur les bassins versants du Jaudy, du Guindy et du Bizien. Quatre années qui nous ont permis de mobiliser les acteurs et de mettre sur pied une démarche volontaire de reconquête de la qualité de l'eau. La signature du Contrat du bassin versant, réalisée le 13 février dernier à Tréguier, a marqué l'aboutissement de cette étape préliminaire et le départ dans un nouveau programme d'actions.

Du raisonnement de la fertilisation à la reconstitution du patrimoine bocager, de l'entretien des rivières au désherbage réfléchi des communes, tout le monde est concerné. Une trentaine de communes, soit plus de la moitié, s'est déjà engagée dans la charte Dour hon douar. Les agriculteurs du secteur pilote (ruisseau du Sterenn) protègent les cours d'eau par des aménagements bocagers et contractent des engagements de progrès agronomiques. L'ensemble des prescripteurs agricoles s'est engagé à suivre la charte phytosanitaire du bassin versant et la sensibilisation de la population continue. Continuons nos efforts !

Jean Nicolas



Dour hon douar
Jaudy-Guindy-Bizien

Les moyens d'une ambition

L'ambition du programme Dour hon douar sur les bassins versants du Jaudy, Guindy, Bizien est clairement affichée depuis 1999 : réduire significativement les sources de pollution d'origine agricole et non agricole. Le 13 février dernier en signant le contrat de bassin versant pour la période 2003-2006, les acteurs du programme se sont dotés de nouveaux moyens à la hauteur de cette ambition.



De droite à gauche : le président du Comité professionnel agricole, le président de la Chambre d'agriculture, le sénateur-maire de Cavan, le vice-président du Conseil régional, le sous-préfet de Lannion, le maire de Tréguier, le président du bassin versant, le vice-président du Conseil général, le délégué régional de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

En quatre ans, plus de 3 millions d'euros vont être mobilisés pour des actions de sensibilisation, de conseil, de communication, qui vont redoubler d'intensité. Après quatre ans de mobilisation, les premiers effets des changements de pratique des agriculteurs, des jardiniers amateurs et des communes ont commencé à porter leurs fruits. A titre d'exemple, les pics de nitrate dans l'eau du robinet sont plus rares voire inexistant. Néanmoins, ces premiers résultats ne suffisent pas et des situations préoccupantes demeurent : forte concentration de nitrate au niveau des captages d'eau, flux de nitrate vers le littoral générant des marées vertes, présence chronique de pesticides dans les eaux nécessitant un coût de traitement élevé...

La vitesse supérieure

Il était donc urgent de passer la vitesse supérieure. C'est fait depuis le 13 février dernier. " Sur les quatre prochaines années, les actions vont se multiplier avec un renforcement de l'accompagnement des

communes, de la sensibilisation des particuliers et des actions individuelles auprès des agriculteurs " ont souligné d'une même voix les acteurs du programme.

Les communes devront s'engager à améliorer leurs pratiques de désherbage, d'assainissement, de gestion des déchets et d'aménagement foncier.

Les agriculteurs seront concernés par les engagements de progrès agronomiques (EPA) pour maîtriser l'utilisation des engrais. Les prescripteurs agricoles (coopératives...) devront s'engager à conseiller leurs adhérents dans le respect de la charte phytosanitaire. Les jardiniers amateurs bénéficieront d'informations encore plus précises pour alléger les doses de produits phytosanitaires utilisés.

Des objectifs affichés

Le programme Dour hon douar, ne se limite pas à des promesses. Il affiche clairement des objectifs chiffrés : 100% de conformité (moins de 50 mg/l) pour les teneurs en nitrate en 2006 sur le Jaudy, 65% sur le Guindy (contre 42% aujourd'hui), 50% sur le Bizien (contre 23% aujourd'hui). Un vrai engagement résolument volontariste.

Quatre ans d'actions

Si un nouveau contrat va amplifier les actions de sensibilisation sur la période 2003-2006, les acteurs agissent déjà depuis 1999 en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau de nos rivières du Jaudy, du Guindy et du Bizien. En 4 ans, sensibilisation des particuliers, informations des

communes, interventions auprès des agriculteurs, ont permis à chacun de faire leurs armes autour d'un objectif commun à tous : l'eau et l'avenir de notre territoire. Récit d'une mobilisation croissante.

Les actions agricoles collectives

Leurs objectifs ? Sensibiliser les agriculteurs, les conseiller et démontrer au public les efforts engagés par la profession.



Campagne de diagnostic des pulvérisateurs pour permettre leur bon réglage et ainsi favoriser le respect des doses à épandre.



Formations et démonstrations : ici pour la reconstitution des talus, un outil essentiel pour éviter les ruissellements vers les rivières des matières utilisées sur les cultures.



Portes ouvertes dans des élevages (laitiers, porcins), ici en septembre 2002 devant près d'une centaine d'élus.

Les actions agricoles individuelles

Des actions personnalisées sur les exploitations pour susciter une implication forte des agriculteurs, avec comme outil principal les engagements de progrès agronomiques (voir en dernière page).



Le classement des parcelles à risque selon leur proximité aux cours d'eau ou leur pente. En résumé : plus les risques de ruissellement vers les rivières sont forts, moins on traite !



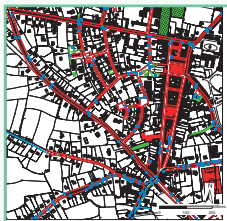
Les aménagements bocagers. Des conseils, des aides financières pour reconstituer haies et talus.



L'aide à l'acquisition de matériel plus respectueux de l'environnement.

Les actions communales

Des actions concrètes pour faire changer les pratiques des communes en matière de désherbage chimique... et faire accepter, à nous habitants, quelques brins d'herbe supplémentaires sur nos trottoirs...



Le plan de désherbage par commune pour définir les zones où le désherbage chimique est à supprimer en fonction des risques pour l'eau.



La charte Dour hon douar : des engagements communaux en matière de désherbage, d'assainissement, d'aménagement, de traitement des déchets pour améliorer la qualité de l'eau.



La formation des agents communaux. Ici la présentation à La Roche-Derrien des désherbeurs thermiques... efficaces et non polluants.

Les actions auprès du grand public

La reconquête de la qualité de l'eau concerne tout le monde. D'autant qu'un quart des pesticides retrouvés dans les rivières proviennent des jardiniers amateurs.



Dour hon douar infos : une lettre d'information régulière



Des interventions pédagogiques



Des portes ouvertes pour découvrir des techniques de jardinage alternatives. Pour que jardiner reste un plaisir 100% naturel.

Le lagunage...naturellement

Avant-dernier volet de notre découverte des techniques d'assainissement des eaux usées. Après les techniques individuelles (fosses toutes eaux), les techniques collectives (station de traitement, station à boues activées), Dour hon douar vous propose un voyage au pays du lagunage. Une technique 100% naturelle de traitement des eaux usées avant le retour dans le milieu naturel.

" Le lagunage est une technique d'épuration des eaux usées par voie naturelle. Elle s'adresse aux communes de moins de 2 000 habitants " précise d'emblée Koulman Mathieu, coordinateur du bassin versant. En effet, avec un coût de mise en œuvre inférieur d'un tiers à une station classique, un entretien peu coûteux ne demandant pas de personnel qualifié, le lagunage s'adapte pleinement aux communes aux ressources financières plus réduites.

Dans le même temps, les communes rurales privilégient de plus en plus cette technique qui s'intègre parfaitement avec le contexte paysager : mare, étang communal...

Comment ça marche ?

Une station de lagunage, c'est d'abord une succession de bassins (de 3 à 5) de 1,20 m à 0,4 m de profondeur dans lesquels l'eau s'écoule gravitairement (par différence de profondeur). L'eau usée arrive d'abord dans les outils de prétraitement : dégraisseurs, déshuileurs, dessableurs qui, comme leur nom l'indique sont chargés d'éliminer les particules solides et les graisses. Ensuite les bactéries, les micro-organismes, algues microscopiques, présents naturellement dans l'eau et dans l'air font leur œuvre. *" C'est la spécificité du lagunage qui consiste à organiser la dégradation et l'élimination des éléments organiques par un processus naturel. Aucun moyen mécanique ou chimique n'intervient. Les organismes vivant naturellement dans les bassins jouent le rôle d'épurateur "* soulignent

les spécialistes. Les résidus issus de ce travail naturel se concentrent dans le fond des bassins et doivent être évacués tous les 5 ou 10 ans suivant l'utilisation de la station. Le passage dans les bassins successifs permettent une épuration progressive de l'eau sous l'action des micro-organismes aux caractéristiques différentes selon les bassins.



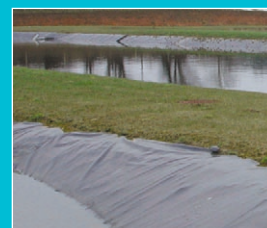
Du temps et de l'espace

Au final, l'eau rentrée aujourd'hui dans le premier bassin, ressort de la station près de 30 jours plus tard avec un profil bactériologique conforme aux normes européennes.

Il faut ainsi laisser du temps à la lagune de faire son œuvre au rythme des processus naturels. Du temps mais aussi de l'espace, puisqu'il faut compter l'équivalent de 10 m² de lagune par habitant !

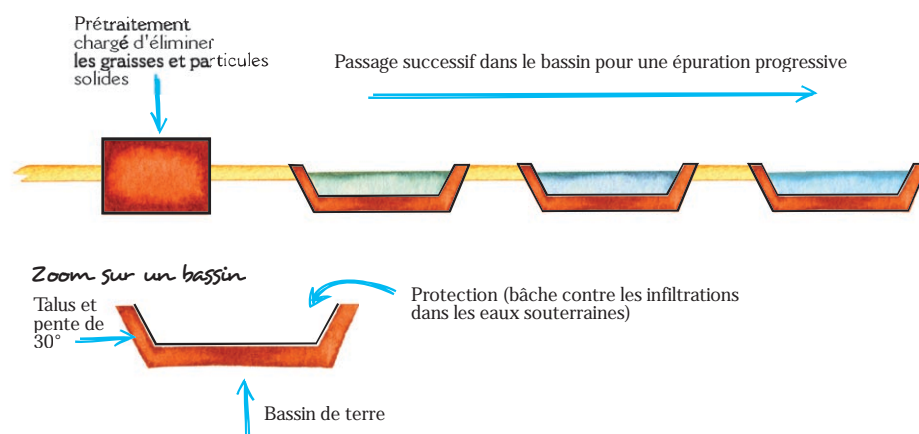
Témoignage

La commune de Caouënnec-Lanvézéac a opté dès 2002, pour



le traitement de ses eaux usées, par le lagunage. Avec ses 700 habitants et un espace foncier important, le lagunage s'imposait pour son intérêt économique comme le précise le maire Alain Touminet : " Le coût était très peu élevé. De plus l'entretien est simple. Il est effectué par un employé communal qui s'occupe de la tonte et d'élaguer les mauvaises herbes. La Lyonnaise des Eaux intervient également une fois par semaine pour l'entretien ". Depuis plus d'un an de fonctionnement, la satisfaction est totale et surtout les habitants soulignent l'absence de remontées de mauvaises odeurs, l'une des craintes initiales.

Le fonctionnement du lagunage



Vos Initiatives

Les agriculteurs s'engagent à améliorer leurs pratiques

Depuis novembre 2003, Dour hon douar incite les agriculteurs à mettre en place des engagements de progrès agronomiques (EPA). D'abord proposés aux agriculteurs implantés sur des territoires prioritaires, il s'agit d'un contrat, d'une durée de 2 à 3 ans avec le comité Dour hon douar, porteur du projet, et Bretagne Eau Pure qui apporte une aide financière. Après un diagnostic de ses pratiques, l'agriculteur s'engage à mettre en œuvre un projet d'amélioration des pratiques culturales sur son exploitation. Dour hon douar l'accompagne au quotidien et lui fournit les outils nécessaires à la réalisation de son projet. Témoignage de l'un des pionniers de cet engagement : Rémy Le Bourdoulous, éleveur laitier à Quemperven. Implanté sur le sous-bassin prioritaire du Sterenn (un affluent du Guindy), il a signé son EPA dès la fin d'année 2003. Un bel exemple de partenariat.

Vous avez été l'un des tout premiers à vous engager dans la démarche d'EPA. Qu'est-ce qui vous a motivé ? En m'engageant dans cette démarche, je voulais atteindre plusieurs objectifs. Tout d'abord je souhaitais mieux analyser le fonctionnement de mon exploitation, connaître par exemple la quantité d'azote (présente dans les déjections animales) que je produisais chaque année. Ensuite je souhaitais vérifier ma bonne adaptation à la réglementation. Enfin je voulais pouvoir identifier quelles étaient les pistes d'amélioration possibles de mes pratiques tout en assurant la rentabilité économique de mon exploitation.

Comment s'est organisé la mise en place de l'EPA ?

J'ai participé à une réunion d'information à Quemperven. L'outil m'intéressait. J'ai pris contact avec l'animatrice agricole qui est venue me donner des informations supplémentaires et me présenter la démarche dans son ensemble.

Concrètement pouvez-vous me citer un exemple pour illustrer ce que vous a apporté l'EPA ?

"Grâce à l'analyse des déjections animales, j'ai pu mieux connaître leur valeur fertilisante pour mes cultures. Depuis je les utilise mieux. J'en répands moins à l'hectare pour tenir compte des besoins des plantes. Du coup je les répartiss mieux, je fais des économies d'engrais minéral et je limite les pollutions".

Au quotidien, c'est pour vous naturel de concilier agriculture et environnement ?

Dans mes pratiques, je n'ai pas le sentiment d'être un pollueur. J'ai des pratiques réfléchies. On a progressé depuis quelques années mais il faut continuer à progresser. En effet, mon exploitation est en zone sensible car elle est en bordure de rivière. Je suis agriculteur mais également consommateur et je considère qu'on a tous un effort à faire pour nous et les générations futures.

Propos recueillis par Karen Macé, animatrice de la Chambre d'agriculture en charge des actions agricoles Dour hon douar.

Objectif de l'EPA	Outils d'accompagnement
Fertilisation équilibrée : répartition des fumiers et lisiers sur l'exploitation	<ul style="list-style-type: none">■ Plan de fumure (fertilisation)■ Analyses de déjections■ Analyses de reliquats d'azote■ Analyses de terre■ Formation au plan de fumure■ Conseils sur la répartition des déjections, les rotations des cultures, la couverture des sols...
Limiter les pollutions de l'eau par les désherbants	<ul style="list-style-type: none">■ Classement des parcelles en fonction du risque de ruissellement■ Proposition d'aménagements bocagers■ Conseils de désherbage■ Contrôle de pulvérisateur■ Aide à l'achat de cuves de rinçage

A partir du mois de février, les EPA sont également proposés aux agriculteurs de deux autres secteurs prioritaires : le Bizien et le Donant

Cet outil n'est proposé qu'aux agriculteurs possédant des parcelles sur ces zones prioritaires de façon à concentrer les efforts sur des territoires à dimension réduite. En effet, l'engagement du plus grand nombre est nécessaire pour observer un impact positif sur la qualité de l'eau. L'objectif d'ici fin 2004, est la signature de 150 EPA sur l'ensemble du bassin versant.



Dour hon douar
Jaudy-Guindy-Bizien

Directeur
de la publication :
Jean Nicolas

Comité de rédaction :
Jean Nicolas, Jean Le Calvez,
Patrick Le Borgne, Janine
Le Béhec, Sophie Coat,
Koulman Mathieu.

Conception, rédaction :
Cible Marketing

Contact :
Dour hon douar
Bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien
Syndicat d'eau du Trégor
2, route de Kabatous
22660 TRÉLÉVERN
Téléphone : 02 96 15 19 19
Télécopie : 02 96 15 19 20

e.mail :
dour-hon-douar@jaudy-guindy-bizien.org

